

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 615

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 14 par les mots :

« dans le respect des principes d'égalité d'accès et de prise en charge tels que définis à l'article L. 6112-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir le respect des principes d'égalité d'accès et de prise en charge dans la définition des projets territoriaux de santé.